



Nations Unies

Rapport de la Commission de désarmement pour 2002

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 42 (A/57/42)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 42 (A/57/42)

Rapport de la Commission de désarmement pour 2002



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	1
II. Organisation et travaux de la session de 2002	3–12	2
III. Documentation	13–14	3
IV. Conclusions et recommandations	15	4

Chapitre premier

Introduction

1. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/26 A du 29 novembre 2001, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement » et rédigée comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

Ayant examiné le rapport de la Commission du désarmement¹,

Rappelant ses résolutions 47/54 A du 9 décembre 1992, 47/54 G du 8 avril 1993, 48/77 A du 16 décembre 1993, 49/77 A du 15 décembre 1994, 50/72 D du 12 décembre 1995, 51/47 B du 10 décembre 1996, 52/40 B du 9 décembre 1997, 53/79 A du 4 décembre 1998, 54/56 A du 1er décembre 1999 et 55/35 C du 20 novembre 2000,

Considérant le rôle que la Commission du désarmement a été appelée à jouer et la contribution qu'elle devrait apporter en examinant divers problèmes de désarmement, en formulant des recommandations à leur sujet et en concourant à l'application des décisions pertinentes que l'Assemblée générale a adoptées à sa dixième session extraordinaire,

Ayant à l'esprit sa décision 52/492 du 8 septembre 1998,

1. *Prend note* du rapport de la Commission du désarmement;

2. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement;

3. *Réaffirme* le rôle de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, rôle qui permet des délibérations approfondies sur des questions précises de désarmement, aboutissant à des recommandations concrètes sur ces questions;

4. *Prie* la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² et au paragraphe 3 de sa

résolution 37/78 H du 9 décembre 1982 et, à cette fin, de faire tout son possible pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté quant aux "Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement"³;

5. *Note* que la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 2001, a adopté les questions suivantes aux fins d'examen lors de sa session de fond de 2002 :

a) Moyens de parvenir au désarmement nucléaire;

b) Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques;

6. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 2002 pendant trois semaines au plus et de lui présenter un rapport de fond à sa cinquante-septième session;

7. *Prie* le Secrétaire général de transmettre à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴, ainsi que tous les documents officiels de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement, et de fournir à la Commission toute l'aide dont elle pourra avoir besoin pour appliquer la présente résolution;

8. *Prie également* le Secrétaire général de mettre à la disposition de la Commission du désarmement et de ses organes subsidiaires tous les services requis d'interprétation et de traduction dans les langues officielles et d'allouer, à titre prioritaire, toutes les ressources et tous les moyens, y compris les procès-verbaux de séance, nécessaires à cet effet;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

2. La Commission du désarmement s'est réunie au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour sa session d'organisation et a tenu deux séances, le 2 novembre 2001 (A/CN.10/PV.248) et le 10 avril 2002 (A/CN.10/PV.249). Elle a examiné les questions ayant trait à l'organisation des travaux de sa session de fond

de 2002, conformément au document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » (A/CN.10/137) et à la lumière de la résolution 55/35 C de l'Assemblée générale.

Chapitre II

Organisation et travaux de la session de 2002

3. Lors de sa première séance d'organisation (248^e séance), le 2 novembre 2001, la Commission a abordé la question de l'élection de son bureau, en tenant compte du principe qui veut que la présidence soit assurée par roulement par des représentants des diverses régions géographiques. Elle a décidé de constituer un comité plénier et deux groupes de travail chargés d'examiner les deux questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

4. Au cours de la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2002, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.51, libellé comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Moyens de réaliser le désarmement nucléaire.
5. Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.
6. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.
7. Questions diverses.

5. La Commission a également pris note de son programme de travail provisoire pour la session (A/CN.10/2002/CRP.1) qui prévoit quatre séances pour un échange de vues général.

6. La Commission a en outre décidé de demander à son président de procéder, avec l'aide du bureau, à des consultations officielles sur le choix des dates de sa session de fond de 2002.

7. La Commission a, sous la présidence de S. E. l'Ambassadeur Mario E. Maiolini (Italie), tenu sa deuxième séance d'organisation (249^e séance) le

10 avril et l'a reprise le 17 avril 2002. M. Timur Alasaniya, spécialiste des questions politiques hors classe du Service des organes s'occupant de désarmement et de décolonisation du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, a fait office de secrétaire de la Commission.

8. Pendant la session, le Bureau de la Commission a été constitué comme suit :

Président :

Mario E. Maiolini (Italie)

Vice-Présidents :

Les représentants des États Membres ci-après : Bélarus, Kazakhstan, Népal et République tchèque

Rapporteur :

Mehiedine El Kadiri (Maroc)

9. À la même session, la Commission a décidé, à titre exceptionnel, de poursuivre son examen des deux points de l'ordre du jour à sa prochaine session de fond de 2003 sans que cela constitue pour autant un précédent.

10. La Commission a également décidé de tenir sa session de fond de 2003 entre le 31 mars et le 17 avril 2003 et demandé à cet égard au bureau de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, un projet de résolution à cet effet.

11. Eu égard à la décision adoptée à la session de fond de 2002, conformément à la pratique qui veut que la présidence soit assurée par roulement et compte tenu des précédents établis par l'Organisation, la Commission du désarmement a reconduit le bureau qui avait été élu pour la session de 2002 et décidé de demander à chacun de ses membres de rester en fonctions pour la session de fond de 2003.

12. La Commission a également demandé aux présidents des deux groupes de travail, Yaw Odei Osei (Ghana) et Gabriela Martinic (Argentine), de continuer à tenir des consultations intersessions sur la base des débats, suggestions, propositions orales et écrites et documents présentés au cours des deux dernières années de délibérations et, dans la mesure du possible, de présenter des versions révisées de leurs rapports un peu avant la session de fond de 2003 de la Commission.

Chapitre III

Documentation

A. Documents présentés par le Secrétaire général

13. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 56/26 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, par une note datée du 21 mars 2002 (A/CN.10/2000), a transmis à la Commission du désarmement le rapport annuel de la Conférence du désarmement⁴ ainsi que tous les documents officiels de la cinquante-sixième session de l'Assemblée relatifs au désarmement.

B. Autres documents, y compris ceux présentés par les États Membres

14. Au cours des séances d'organisation, il a été convenu que les documents consacrés aux questions de fond qui avaient été présentés lors des deux dernières séances seraient pleinement exploités au moment de l'examen de deux questions inscrites à l'ordre du jour de la session de fond de 2003 de la Commission. Une liste de ces documents figure ci-après.

a) Un document de travail établi par le Président intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » a été présenté au Groupe de travail I (A/CN.10/2000/WG.I/WP.1);

b) Un document de travail intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » a été présenté par la Chine (A/CN.10/2000/WG.I/WP.2);

c) Un document de travail intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » a été présenté par la France au nom de l'Union européenne, ainsi que de la Bulgarie, de Chypre, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Turquie (A/CN.10/2000/WG.I/WP.3);

d) Un document de travail intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » a été présenté par les États-Unis d'Amérique (A/CN.10/2000/WG.I/WP.4);

e) Un document de travail intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » a été présenté par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine (A/CN.10/2000/WG.I/WP.5);

f) Un document de travail intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques » a été présenté par la Chine (A/CN.10/2000/WG.II/WP.2);

g) Un document de travail intitulé « Destruction des armes excédentaires, confisquées ou rassemblées, en tant que mesure concrète de confiance dans le domaine des armes classiques » a été présenté par l'Afrique du Sud (A/CN.10/2000/WG.II/WP.3);

h) Un document de travail intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques » a été présenté par la Suisse (A/CN.10/2000/WG.II/WP.4);

i) Un document officiel intitulé « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques : évaluation des efforts » a été présenté par le Japon (A/CN.10/2000/WG.II/WP.5 et Corr.1);

j) Deux documents officiels intitulés tous deux « Mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques » (A/CN.10/2000/WG.II/WP.6 et Corr.1 et A/CN.10/2000/WG.II/WP.7 et Corr.1) ont été présentés respectivement par le Portugal et la France au nom de l'Union européenne et des pays associés;

k) Deux documents présentés par le Président intitulés « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » ont été présentés au Groupe de travail I (A/CN.10/2001/WG.I/WP.1 et WP.4);

l) Un document de travail a été présenté par le Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (A/CN.10/2002/WG.I/WP.2);

m) Un document de travail a été présenté par l'Inde (A/CN.10/2001/WG.I/WP.3);

n) Un document de travail intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire : observations et propositions concernant les observations du Président sur la structure proposée » (A/CN.10/2001/WG.I/WP.1) a été présenté par la Suède au nom de l'Union européenne, avec l'adhésion des pays associés (A/CN.10/2001/WG.I/WP.5);

o) Un document de travail intitulé « Moyens de parvenir au désarmement nucléaire » a été présenté par le Népal (A/CN.10/2001/WG.I/WP.6);

p) Deux documents de travail intitulés « Mesures concrètes de confiance dans le domaine des

armes classiques » ont été présentés par la Suède au nom de l'Union européenne, avec l'adhésion des pays associés (A/CN.10/2001/WG.II/WP.1 et WP.2);

q) Un document de travail intitulé « Mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques » a été présenté par le Népal (A/CN.10/2001/WP.3);

r) Trois documents de séance ont également été présentés au titre du point 4.

Chapitre IV

Conclusions et recommandations

15. À la reprise de sa 249e séance, le 17 avril, la Commission du désarmement a adopté l'ensemble du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 42 (A/56/42).*

² Résolution S-10/2.

³ A/CN.10/137.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 271 (A/56/27).*

